

Les institutions françaises (2)

A. Le pouvoir

- ◆ En France, le pouvoir appartient **au peuple**.
- ◆ Celui-ci confie le pouvoir à **des représentantes et des représentants**.
- ◆ Le pouvoir est partagé entre eux, de façon que **personne n'exerce trop d'autorité**.

B. Le pouvoir législatif

- ◆ Le pouvoir législatif consiste à **écrire et voter les lois**.
- ◆ En France, il est confié aux **députés (à l'Assemblée nationale)** et aux **sénateurs (au Sénat)**.

C. Le pouvoir exécutif

- ◆ Le pouvoir exécutif consiste à **faire appliquer les lois**.
- ◆ En France, il est confié au **président de la République** et au **gouvernement (aux ministres)**.

D. Le pouvoir judiciaire

- ◆ Le pouvoir judiciaire consiste à **sanctionner ceux qui ne respectent pas les lois**.
- ◆ En France, il est confié aux **juges (tribunaux)**.